



## DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Nous vous informons que le dépôt et le retrait des demandes de passeport s'effectue sans rendez-vous à la Mairie de Bonneville.

La présence de l'intéressé ou du mineur accompagné de son représentant légal est indispensable pour le dépôt et le retrait.

Le demandeur doit présenter les originaux des documents au guichet. Les dossiers incomplets ne seront plus acceptés.

### **PIÈCES À FOURNIR POUR LES MAJEURS**

- 2 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ RÉCENTES EN COULEUR (format 3,5 X 4,5 cm, identiques, de face et tête nue)
- COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE RÉCENT à demander :
  - ✓ Si le demandeur est né en France : à la mairie du lieu de naissance
  - ✓ Si le demandeur est né à l'étranger :
    - Service Central de l'Etat Civil – 44941 NANTES CEDEX
    - Minitel : 3615 SCEC
    - Internet : [www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html)
- L'ANCIEN PASSEPORT, présenter l'original ainsi que la copie de la page 2
- UN JUSTIFICATIF DE L'IDENTITÉ DU DEMANDEUR (Carte identité, Carte de séjour, Permis de conduire, Carte Vitale avec photo, Carte d'invalidité...)
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT AU NOM DE L'INTÉRESSÉ (quittance de loyer, d'électricité ou de téléphone, attestation de carte vitale, certificat d'imposition...)
- EN CAS D'HÉBERGEMENT :
  - ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant
  - ✓ Attestation d'hébergement signée et datée par l'hébergeant
  - ✓ Pièce justificative de domicile au nom de l'hébergeant
- UN TIMBRE FISCAL A 86 €

### **PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES MINEURS**

- LIVRET DE FAMILLE, joindre la copie de la page des parents et celle de l'enfant
- PIÈCE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL
- EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION DES PARENTS, fournir le jugement de divorce précisant l'autorité parentale (faire la copie de la 1<sup>ère</sup> page avec l'entête, de la page concernant la garde et de la dernière page avec les tampons)
- UN TIMBRE FISCAL A 17 € POUR LES MINEURS DE MOINS DE 15 ANS
- UN TIMBRE FISCAL A 42 € ENTRE 15 ANS ET 18 ANS

### **PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR SELON LES SITUATIONS**

- UN JUSTIFICATIF DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (décret de naturalisation, certificat de nationalité...)
- DÉCLARATION DE VOL, délivrée uniquement à la gendarmerie
- DÉCLARATION DE PERTE, délivrée en mairie lors du dépôt complet de la nouvelle demande, sinon l'utilisateur devra s'adresser à la gendarmerie
- EN CAS DE TUTELLE, présence du tuteur obligatoire avec sa pièce d'identité et la décision de justice
- EN CAS DE MODIFICATION DE L'ÉTAT CIVIL DE L'INTÉRESSÉE, fournir selon le cas :
  - ✓ Un acte de mariage pour inscrire le nom d'épouse
  - ✓ Un jugement de divorce si l'intéressée est autorisée à porter le nom de l'ex-époux
  - ✓ Un acte de décès